

# SCSI

Syndicat des  
Cadres de la  
Sécurité  
Intérieure

Bureau National - 55 rue de Lyon - 75012 PARIS - ☎ 01 44 67 83 30 - ☎ 01 44 67 84 20 - secretariat@scsi-pn.fr

Réf. : BN/JMB/2013 n° 147

Paris, le 25 Octobre 2013

Monsieur le Directeur Général,

Lors du dernier Conseil d'Administration de l'E.N.S.P. le 3 juillet 2013, le représentant élu de la 17<sup>ème</sup> promotion des élèves officiers, avait au cours de sa déclaration préalable, parfaitement décrit la perte financière subie par les internes durant leur scolarité.

Si cette problématique dénoncée par notre organisation depuis plusieurs années, apparaît comme réglée pour les promotions à venir, il conviendrait de pouvoir donner une suite favorable à sa demande, mais aussi en faire bénéficier les élèves internes de la 18<sup>ème</sup> promotion d'officiers, 63 et 64<sup>èmes</sup> promotions de commissaires de police.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes salutations respectueuses.

  
Le Secrétaire Général,

Jean-Marc BAILLEUL

Monsieur Claude BALAND  
Directeur Général de la Police Nationale  
Place Beauvau

75800 - PARIS CEDEX